Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 23/11/2022

ROJON ALINE crème de bougie rappelle Bougie cookie-choco gourmande



- Noms des modèles ou références concernés : **Bougie cookie-choco gourmande marque crème de bougie ou Jangalee création**
- Marque : **Crème de bougie**
- **Lot Tous les lots**
- Conditionnements : **pas d'emballage , bougie coulée dans un mug .**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/10/2021 au 21/11/2022**
- Informations complémentaires : **Bougie artisanale en cire de soja imitation chocolat viennois dans un mug métal ou céramique, senteur cookies-chocolat, marque crème de bougie ou Jangalee création.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Crème de bougie, Jangalee création : 0672832340**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Bougie non conforme et dangereuse**
- Risques encourus par le consommateur : **Arrêt respiratoire**
- Description complémentaire du risque : **Risque d'étouffement, si ingestion accidentelle, chez le jeune enfant suite au détachement d'éléments (chocolat , macaron et biscuit en cire) sur le dessus de la chantilly artificielle.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 21 mars 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0672832340**
- Informations complémentaires publiques : **Pour résoudre le problème : rapportez la bougie au point de vente ou faîtes-la brûler pour résoudre le problème lié à l'étouffement suite au détachement des éléments décoratifs sur le dessus.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre